

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/N/USA/1307/Add.2

8 août 2007

(07-3358)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, reçue le 2 août 2007, est distribuée à la demande de la délégation des États-Unis.

Règle finale. Révision de la réglementation relative à l'importation des fruits et légumes

L'APHIS révisé et réorganise la réglementation régissant l'importation des fruits et légumes de manière à: unifier les prescriptions d'applicabilité générale et éliminer les prescriptions redondantes; actualiser les termes et supprimer les prescriptions et les références désuètes; mettre à jour la réglementation applicable aux importations dans les territoires administrés par les États-Unis et apporter diverses modifications de pure forme dans les textes afin de les rendre plus faciles à utiliser. L'APHIS apporte aussi des modifications de fond à la réglementation, qui consistent notamment à établir des critères qui, s'ils sont remplis, permettront à l'APHIS d'approuver certains fruits et légumes nouveaux aux fins de leur importation aux États-Unis et de reconnaître des zones exemptes d'organismes nuisibles dans des pays étrangers, plus efficacement et plus rapidement; et à mettre fin à la pratique consistant à établir des listes de produits spécifiques qui peuvent être importés sous réserve de l'application de certains types de mesures phytosanitaires. Ces modifications visent à simplifier et à accélérer les procédures suivies par l'APHIS pour approuver certaines nouvelles importations et zones indemnes d'organismes nuisibles tout en continuant à permettre la pleine participation du public auxdites procédures. La règle faisant l'objet du présent addendum permet une révision structurelle de la réglementation relative à l'importation des fruits et légumes, et établit une nouvelle procédure d'approbation de nouvelles denrées aux fins de leur importation aux États-Unis. Toutefois, elle ne permet pas l'importation de nouveaux fruits ou légumes spécifiques ni ne change les conditions d'importation des fruits et légumes actuellement approuvés, sauf dans le cadre de ses dispositions particulières. Dans la mesure où les partenaires commerciaux de l'APHIS considèrent la durée d'une procédure réglementaire comme un obstacle au commerce, ces modifications pourront faciliter l'exportation de denrées agricoles des États-Unis en réduisant cette durée pour les fruits et légumes qui répondent aux critères de la règle. Les modifications ne changent pas la manière d'évaluer le risque associé à une demande d'importation d'une marchandise, ni celle de réduire ce risque.

Date de prise d'effet du texte: 17 août 2007.

Le texte intégral de l'addendum (règle finale) est accessible comme suit:

Federal Register: 18 juillet 2007 (Volume 72, n° 137, pages 39482 à 39528) (disponible en anglais)

Accessible dans le *Federal Register* en ligne via le site Web *GPO Access*:
<http://www.gpoaccess.gov/fr/index.html>

Saisir le n° de page 39482 dans *Quick Search* (Recherche rapide) pour accéder au document pertinent.

Dans le *Federal Register* du 27 avril 2006 (71 FR 25010-25057, dossier de consultation (*docket*) APHIS-2005-0106), l'APHIS avait demandé que lui soient communiquées des observations sur sa proposition pendant une période de 60 jours se terminant le 26 juillet 2006. Le 1^{er} août 2006, l'APHIS avait publié un document dans le *Federal Register* (71 FR 43385, dossier de consultation (*docket*) APHIS-2005-0106) visant à rouvrir le délai pour la présentation d'observations sur sa proposition de règle jusqu'au 25 août 2006. À l'expiration du délai prolongé prévu pour la présentation d'observations, l'APHIS avait reçu 49 observations.

L'APHIS a modifié la proposition de règle. Il a établi une approche fondée sur des avis pour les zones indemnes d'organismes nuisibles, a ajouté la mention correspondant à "expéditions commerciales uniquement" (*commercial consignments only*) dans les mesures pouvant bénéficier de l'approche fondée sur les avis, a supprimé les prescriptions proposées auxquelles aurait été soumise la délivrance de permis pour utilisation spéciale, et a apporté plusieurs autres modifications techniques et de pure forme à la règle proposée.

United States SPS National Notification Authority, USDA Foreign Agricultural Service, International Regulations and Standards Division (IRSD), Stop 1027, Washington D.C. 20250; téléphone: +(1 202) 720-1301; fax: +(1 202) 690-0677; courrier électronique: us.spsenquiry@fas.usda.gov
